

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 juillet 2022*

N° 182/07/2022 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU REGLEMENT DU FCIE A LA SARL VALMAT

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 21 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Nadine BON à Brigitte BAREGES, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Michel CORNILLE à Bernard BOUTON, Sandrine DIAZ à Bernard PAILLARES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Laurence PAGES à Annie GUILLOT.

Absents Excusés : 5

Mesdames, Messieurs, Laurent FARRUGIA, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Rodolphe PORTOLES.

**Monsieur Jean-Louis IBRES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

Vu le régime d'aides n°SA.40390 relatif aux aides en faveur de l'accès des PME,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et L.1511-3,

Le Grand Montauban, soucieux du développement des entreprises de son territoire, entend subventionner le projet de la SARL VALMAT Recyclage, dirigée par Pascal ANCELIN.

Cette entreprise familiale, implantée à Bressols au 205 chemin de Fontanilles, est spécialisée dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets non dangereux issus majoritairement des industriels et du bâtiment et des travaux publics.

Après avoir investi sur une chaîne de tri, l'entreprise sait aujourd'hui séparer et valoriser près de 80% des matériaux collectés et orienter des déchets plus ou moins complexes comme le PVC, le verre, le plâtre... vers des filières de recyclage dédiées.

Le tonnage de bois collecté tant séparément qu'en mélange étant en constante augmentation, la SARL devrait passer de 2 000 tonnes en année N à 3 000 tonnes en N+1 et plus de 4 000 tonnes d'ici 2025. Elle doit donc investir dans une plateforme de tri, stockage et broyage de déchets en bois.

Cette unité permettra de traiter les bois de différente catégorie, les souches d'arbres, et offrira tant aux entreprises qu'aux collectivités une source proche de valorisation de leurs déchets pour l'orienter ensuite vers des chaudières bois locales.

Ce nouvel aménagement de près de 1 ha nécessite un investissement global important de 432 947 € HT pour cette TPE (dont 307 947 € HT en investissement Immobilier et 125 000€ HT en matériel équipement), sachant qu'elle est déjà propriétaire du foncier.

Les principaux postes de dépenses en immobilier sont :

- gros œuvre (réalisation de la plateforme) : 279 947 € HT
- aménagement fonctionnel du site (casiers en bloc lego) : 28 000 € HT

Grâce à ces investissements, l'entreprise, qui emploie aujourd'hui 8 salariés, poursuit son développement, et se donne pour objectif de créer 2 emplois supplémentaires sur le Grand Montauban.

Dans le cadre de ce projet, la SARL VALMAT a sollicité le soutien financier du Grand Montauban et de la Région Occitanie.

La Région ne s'est pas encore positionnée sur ce dossier, toutefois, elle ne peut intervenir qu'en complément de l'EPCI dans le cadre d'un projet immobilier.

Le Grand Montauban entend soutenir ce projet qui est générateur d'emplois sur le territoire.

Dans la mesure où le Grand Montauban, comme tout EPCI, dispose de la compétence pour les aides en matière d'immobilier d'entreprises, et qu'il est possible d'aider au maximum à hauteur de 20% de l'investissement éligible dans son dispositif, il a été prévu :

Aide du Grand Montauban, sur l'investissement immobilier : 15 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 juillet 2022,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une aide dans le cadre du règlement du FCIE à la SARL VALMAT dans le cadre de son investissement immobilier, d'un montant de 15 000 €,
- autoriser Madame la Présidente du Grand Montauban à signer la convention d'engagement avec la SARL VALMAT, telle qu'annexée à la présente,
- autoriser le cofinancement de la Région Occitanie,
- autoriser Madame la Présidente du Grand Montauban à signer tous les actes liés à ce cofinancement,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2022.

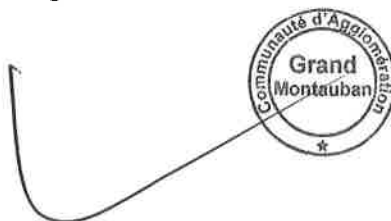
Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 21 juillet 2022

La Présidente,
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,
Khalid LAABID

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Khalid LAABID', written over a horizontal line.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

25 JUL. 2022

De sa publication le :

25 JUL. 2022